

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Épagneul papillon**

Taille : Très petite.

Couleur de la robe : Blanc avec taches.

Marques de couleur : Taches de toute couleur autre que le blanc couvrant les deux oreilles et les deux yeux. Des marques feu.

Texture et longueur du poil : Long, soyeux, sans sous-poil.

Corps : Légèrement plus long que haut, ligne du dessus droite et horizontale.

Forme et position des oreilles : Grandes, extrémités arrondies. Portées en position verticale (papillon) ou tombantes (phalène).

Forme et port de la queue : Plantée haut, portée arquée sur le corps.

Pieds : Minces, pieds de lièvre.

Variabilité génétique observable : Oreilles dressées ou tombantes.